



N° 16.16 REDEVANCES SPECIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 12 mai 2016, s'est réuni en session ordinaire à MAUBEC, le 25 mai de l'an deux mille seize sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / Présents : 62 / Votants : 53

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (27)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (8)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (9)

3 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Mme BIDARD, est nommée secrétaire de séance.

Il est exposé :

Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu a souhaité la mise en place d'une redevance spéciale, à destination des entreprises et des administrations de son territoire, pour la gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette redevance vient en substitution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), selon une délibération annuelle prise par la CCIC, ou en création pour les établissements non assujettis à la TEOM.

Le fichier de redevables et les montants sont établis par la CCIC, en lien avec notre syndicat, qui est chargé, conformément aux textes en vigueur, du recouvrement de ces sommes pour le compte de la CCIC.

Il convient de prendre une délibération qui fixe le montant pour chaque établissement. Le montant pourra éventuellement être proratisé en cas de changement de raison sociale en cours d'année.

Une information individuelle sera néanmoins adressée par courrier, en préalable à la facturation.

Après en avoir délibéré, le comité syndical fixe les redevances spéciales 2016 sur le territoire de la CCIC comme suit :

① - Commune de Crémieu

▪ BAR RESTAURANT LES REMPARTS	450€
▪ L'ARMOIRE A CUILLERES	450€
▪ LE BLIZZ PIZZA	450€
▪ CAFE DES LAUZES	450€
▪ PATISSERIE BERLIOUX	450€
▪ RESTAURANT DES HALLES – SARL AKIN	450€
▪ LA TABLE MEDEVIALE	450€
▪ RESTAURANT LA PIZZA	450€
▪ CASINO	450€
▪ BOUCHERIE DI ROLLO	450€
▪ CENTRAL BAR	450€
▪ IMAGINAFLO	450€
▪ PHARMACIE DU CLOITRE	450€
▪ PATISSERIE CIANFERANI	450€
▪ CAFE DES TOURISTES	450€
▪ AU P'TIT DELICE	450€
▪ CASTORS GOURMAND	450€
▪ CREPERIE KREMONALE	450€
▪ RESTAURANT DE LA POSTE	450€
▪ BOUCHERIE RAYMOND	450€
▪ RESTAURANT L'ESSENTIEL	450€
▪ BAR LE M	450€
▪ BOULANGERIE GENIN	450€
▪ BRASSERIE DES URSULINES	450€
▪ LES GENS	450€
▪ MA MAISON RESTAURANT	450€
▪ PHARMACIE DES HALLES	450€
▪ CAFE LE MEDEVIAL	450€
▪ BOULANGERIE POINT CHAUD LA MIDORE	450€
▪ LA PIZZA A EMP'	450€
▪ AUBERGE DE LA CHAITE	450€

▪ CREMIEU IMMOBILIER	450€
▪ CAFE LE CREMOLAN	450€
▪ GARAGE RENAULT EAC	450€
▪ SAVEURS PAYSANNES	450€
▪ LA MAISON DES PAINS	450€
▪ COMPTOIR DU VILLAGE	450€
▪ GARAGE PEUGEOT - Piston le Dauphin	450€
▪ RECORD INDUSTRIE	450€
▪ ADMV	450€
▪ BERTHELET	450€
▪ BIGUA SEGULA ARVENI – CERCLAGE SERVICES	450€
▪ GARGE CITROEN - RATIGNIER	450€
▪ ACOR PELIBOX	450€
▪ LABORATOIRE PARAMEDICAL FRANCE - SMV	450€
▪ LYONNAISE DE CARRELAGE	450€
▪ CENTRE ENTRETIEN ROUTIER CONSEIL GENERAL	450€
TOTAL :	21 150€

② - Commune de St Romain de Jalionas

a) **Entreprises**

▪ STE EM2S - NCT	230€
▪ STE HYDROCAST	230€
▪ ENTREPRISE DECHANOZ	230€
▪ STE CLOISAM	230€
▪ CODARALP / CHRISTIN TECHNIQUE	230€
▪ AET TEXTILES et Ets M. ET M. JOLLY	230€
▪ EUROMAPLAST	230€
▪ DECOLLETAGE DAUPHINOIS	230€
▪ SCI 3D	230€
▪ RV PNEUS	230€
▪ STE FIPS	230€
▪ SARL POUCHER PIERRE MENUISERIE	230€
TOTAL :	2 760 €

b) **Camping**

▪ LA FERME DES EPINETTES	2 315€
--------------------------	--------

c) **Centres équestres**

▪ ASSOCIATION CSO TEAM du Peillard	230€
▪ Poney club de Passieu	230€
TOTAL :	460€

③ - Commune de La Balme les Grottes

▪ DOMAINE DE BEAUSEJOUR	1 724,38€
-------------------------	-----------

④ - Commune de Siccieu St Julien Carizieu

▪ CAMPING L'ILE AUX PERDRIX	2 707,40€
-----------------------------	-----------

⑤ - Commune d'Optevoz

▪ Garage de la Vallée (M. GONCALVEZ)	150€
▪ Infirmier (RAVET Jean Michel)	150€
▪ Société NEOFORMULA	150€

TOTAL :	450€
----------------------	-------------

⑥ - Commune d'Hières sur Amby

▪ Camping du Val d'Amby	108,54€
-------------------------	---------

⑦ - Commune de Tignieu-Jamezieu

• Citroen garage Garnier	1 049,04€
• Garage Renault ATR	748,80€
• Collège Cousteau	3 447,36€
• Lidl	6 102,72€
• Cafétéria Crescendo	10 913,73€
• Côté Boulange	6102,72€
• Asia Grill	3 631,68€
• Noz	2 396,16€
• Boulangerie Vivier	1 160,64€
• Imprimerie Courand	2 396,16€

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 25 mai 2016

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

